

**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION***Liberté
Égalité
Fraternité***DEMANDE D'AIDE NATIONALE A DESTINATION DES PLANTEURS
DE CANNE A SUCRE VISANT A COMPENSER LES SURCOUTS DE
PRODUCTION AGRICOLE SA.103375 (2022/N)****Année de récolte : 2023 (Campagne 2023/2024)**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**NOM - Prénoms ou Raison sociale :****N° SIRET :****Date de naissance :****Centre d'enquête :****Centre(s) de livraison :****N° PACAGE :****N° PLANTEUR :**ADRESSE DU DOMICILE OU SIEGE SOCIAL DE L'EXPLOITATION

Si adresse erronée, précisez ci-dessous la nouvelle adresse :

N° Téléphone :DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR ET DE CHACUN DES ASSOCIES

- Je demande à bénéficier de l'aide destinée à compenser les surcoûts pour les surfaces déclarées admissibles dans ma déclaration de surfaces PAC 2023.
- J'ai pris connaissance des modalités de versement : une aide directe aux producteurs de canne destinée à la production de sucre, ayant déclaré des surfaces de canne à sucre. L'aide est calculée en faisant le produit des surfaces déclarées par un forfait de 703 €/ha correspondant aux surcoûts moyens constatés pour la production de canne par une exploitation agricole à la Réunion.
- Je suis informé(e) que la surface de cannes pour laquelle l'aide est demandée reste de ma responsabilité, notamment en cas de contrôle.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.
- Je m'engage à fournir et à conserver (durant au moins 10 ans) tout document ou justificatif demandé, à permettre et faciliter l'accès à mon exploitation ainsi que toutes les vérifications nécessaires, aux autorités nationales et communautaires compétentes chargées des contrôles.
- J'autorise les industriels à communiquer à la DAAF l'ensemble des informations concernant mes livraisons pour la campagne concernée, de façon à vérifier que j'ai bien livré de la canne de qualité saine, loyale et marchande destinée à la production de sucre.
- Je suis informé(e) qu'en cas de fraude, de fausse déclaration ou de double déclaration, de négligence grave, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts, sans préjuger des autres poursuites éventuelles.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'aide, telles que précisées dans le décret n° 2023-42 du 30 janvier 2023 portant création d'un dispositif d'aide aux planteurs de canne à sucre de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion et je m'engage à les respecter.

Fait à, le/...../2023

Signature du demandeur, du gérant en cas de forme
sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC.